



■ **Décision n°2022-492**
Domaine et patrimoine

Le maire de Creil,
Direction des affaires générales

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, certifiée exécutoire le 15 juillet 2020 portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 21/10/2022
Reçu en préfecture le 21/10/2022
Publié le **SLO**
ID : 060-216001743-20221012-DCRG221021003-AU

■ **Considérant :**

Que la Ville de Creil souhaite mettre à disposition de « Creil Badminton Club », le minibus de la ville de Creil immatriculé ET-696-NY afin de réaliser ses activités sportives.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de prestation de services avec l'association « Creil Badminton Club », sise 522 allée Brahms à Creil (60100), représentée par sa Présidente, madame Monique PRUDHOMME, pour la mise à disposition susvisée.

Article 2 : de conclure cette mise à disposition pour la période d'octobre 2022 à juillet 2023 uniquement.

Article 3 : d'assurer la disponibilité et la gratuité du minibus.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Publication numérique sur le site de la ville : 09/11/22
Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 2...1...OCT...2022

et publication ou notification le 09/11/2022

affiché le

CREIL, le ...09/11/2022.....

Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 12 octobre 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET